



Victime de faux en écriture et usage de faux.

Par RAFFAULT, le 25/02/2009 à 11:36

[s][fluo]Bonjour,[/fluo][/s]

En août 2001 j'ai hérité d'une mamie, mais un ancien Notaire déchu de ses droits m'a attaqué en prétendant qu'il détenait également un testament écrit en bâtons, depuis je vis l'enfer.

Son étude était à une centaine de mètres du palais et il y habite toujours, il aurait rendu de nombreux services à des gens en col blanc.

Alors fin 2008, il y a eu une expertise, l'expert lors de la confrontation m'a pris à parti comme un procureur général. Lors de cette confrontation, j'ai fourni une page complète d'écriture d'un arbre généalogique, mon adversaire a reconnu en être l'auteur.

Par cet état de fait : mon avocat et moi nous avons fait remarquer qu'il y avait des similitudes dans le testament qu'il se prévaut ???

L'expert nous a expliqué que ceci était normal puisque nous avons tous appris à écrire de la même manière.

Et l'expert en a conclu que mon adversaire avait le bon testament.

Moi-même, j'ai fait faire une expertise par une experte près de la cour d'appel de Paris, assermentée, connue et reconnue depuis plus de 20 ans. Cette dernière est formelle, celui qui a écrit le testament en bâtons est aussi celui qui a écrit l'arbre généalogique.

Donc, c'est un faux testament.

Mon avocat a demandé une contre expertise, le juge du contrôle des expertises m'a débouté de ma demande en escamotant l'expertise que j'ai fournie.

Que me conseillez-vous.

Il n'y a pas pire que l'injustice pour un être humain.

[s][fluo]Merci.[/fluo][/s]

Par cram67, le 25/02/2009 à 11:51

Vous avez tout à fait raison en disant qu'il n'y a rien de pire que l'injustice pour un être humain.

Sans pouvoir vous trouver une solution miracle sur le fond, sur la forme, il faut savoir que la graphologie est une science aléatoire, et en général pris comme information par les juges. En effet, ce n'est pas une science exacte, et fort de constater que si vous prenez dix experts graphologues différents, vous aurez certainement dix avis nuancés. Donc il faut trouver des éléments renforçant votre hypothèse...

De quel origine est le testament en votre possession ? est-il antérieur ou postérieur à celui présenté par le notaire ?..

Par **RAFFAULT**, le **25/02/2009** à **12:18**

Mon adversaire a commencé à dire en 2001 que sur le testament que je détenais que le un de 2001 avait été rajouté par une tierce personne, maintenant l'expert dit que le un est un pâté, alors que le Notaire, mon avocat et le juge qui a accepté la succession ont tous vu un, maintenant ce testament qui passe de mains en mains devient de moins en moins crédible. Par contre j'ai une copie certifiée conforme en date du 1er août 2001 et on voit bien le UN. De plaidoirie en plaidoirie on me balade, puis on bifurque, etc...

Je me démène comme un diable, mais personne ne veut nous écouter, alors même qu'il y a eu un témoin direct, qui a témoigné devant un huissier, puis il l'a écrit dans un courriel et enfin il l'a également confirmé dans son propre testament. Maintenant il est décédé, je suis le dos au mur, j'ai vu le 1er paragraphe écrire par cette mamie car elle avait demandé d'être enterrée avec son patron. Mais à la suite de ce 1er paragraphe je suis sorti de la maison et c'est à la suite de ces queleques lignes qu'elle a ajouté son testament.

Je jure de dire la vérité, mais j'ai devant moi (un intégriste, qui ne reconnait pas vatican II, c'est à dire les droits de l'homme...)

J'ai essayé de déposer plainte pour faux en écriture, le procureur me dit que c'est une affaire civil !!!

Je suis de la France d'en bas.

Que faire ?

Par **cram67**, le **25/02/2009** à **15:10**

Votre affaire n'est pas simple.

Mais il faut dire que ce serait à votre avocat de prendre votre défense et à vous conseiller dans les démarches à effectuer.

S'il n'est pas apte à vous conseiller, changez d'avocat ! c'est quand même son boulot de vous défendre !

Par **jrdelagueucherette**, le **01/03/2011 à 12:50**

Avec toutes les erreurs judiciaires qui sont en relation avec des expertises en écritures, il faut arrêter l'hémorragie (ex. Grégory, Omar, etc.) Ces auxiliaires de Justice que sont les experts en écritures posent une problématique très importante. La justice se couvre avec les expertises et c'est bien là, la très grosse difficulté !

En effet : « seriez-vous d'accord d'avoir une intervention chirurgicale à cœur ouvert faite par un rebouteux de campagne ? Je crois que non ! Feriez-vous tenir votre comptabilité analytique par le sabotier du village ? Là encore, j'en doute !

Depuis quelque temps, à la télévision, on parle de plus en plus d'erreurs judiciaires ; elles sont influencées par ces auxiliaires de justice, qui sont les experts en documents et écritures. Il y a une spéculation très sérieuse.

Ces experts, répertoriés en Cours d'Appel et de Cassation, la majorité d'entre eux n'ont pas le diplôme requis ni la formation adéquate pour exercer cette profession, ce qui nous donne les nombreuses erreurs judiciaires de toutes parts (Outreau et Omar pour ne citer que celles-ci).

Il n'y a pas pire pour un être humain d'être reconnu coupable suite à une expertise bidon, je sais de quoi je parle.

Ce genre d'experts a explosé dans les années 1980, suite au choc pétrolier de 1974 et 1979. A cette époque, le monde du travail s'est écroulé, les entreprises ont fait appel à des graphologues afin de sélectionner leurs futurs employés. J'ai moi-même vécu cela, exemple : tache d'encre à interpréter, marc de café, boule de cristal, écriture tordue, droite ou gauche, etc. etc. c'était le système divinatoire.

Actuellement, c'est plus sophistiqué, mais c'est encore le divinatoire qui l'emporte pour les expertises en écritures.

J'ai entendu en 2008, personnellement un expert en écritures qui, devant deux avocats, s'est permis d'expliquer le caractère d'une personne décédée 7 ans plus tôt, et comment il en était arrivé à ses conclusions, j'ai cru rêver. Cet expert était un ancien administratif qui faisait des expertises en écritures pour arrondir sa retraite, il était en liste probatoire à la Cour d'Appel de Bourges.

Il semblerait que, suite à de nombreux problèmes, il ait été radié, mais son expertise a tout de même été prise en compte contre moi-même.

Avec la grève de la Magistrature, j'ai pu – grâce à Internet – m'approcher auprès des magistrats pour ce problème. Qu'elle n'a pas été ma surprise d'avoir l'explication suivante : ils me demandent de m'adresser au Conseil National des Compagnies d'Experts de Justice ! Ils ouvrent le parapluie !

Comment peut-on accepter ce genre de situation ? Des experts sans formation concordante assortie, qui normalement devraient avoir suivi le cursus de l'Université PARIS V en collaboration avec l'Institut de Recherches Criminelles de la Gendarmerie Nationale de ROSNY SOUS BOIS, ou l'autre possible : L'Ecole des sciences criminelles intégrée à

l'Université de LAUSANNE, couronné par un diplôme d'Expert en Documents et Ecritures.

En l'occurrence, ce n'est pas le cas pour la majorité d'entre eux.

A ce jour, une expert en écritures, qui fait également partie du syndicat des experts en écritures (le corporatisme s'impose, je te soutiens, tu me soutiens), m'a expliqué qu'elle possédait un D.E.A. d'espagnol acquis en Argentine et que ce document était suffisant puisqu'elle appliquait la méthode... Je bondis, je deviens fou d'entendre et de lire cela... et c'est cependant la vérité.

Nous marchons complètement sur la tête, et c'est de la manipulation mentale.

En tant que citoyen, il est de mon devoir de demander de faire le ménage en ce qui concerne ces soi-disant Experts en Ecritures : « on demande bien à un médecin d'avoir fait médecine et de posséder les diplômes correspondant à ses pratiques ».

Quant à moi, je continue le combat par tous les moyens mis à ma disposition et je confirme : je ne me ferais pas opérer à cœur ouvert par un rebouteux de campagne.

Je n'ose pas croire, Monsieur le Député, que vous ne serez pas insensible à ma requête. Je cherche une main tendue pour dénoncer ces manœuvres scandaleuses, voire délictuelles qui permettent à la Justice de se retrancher derrière ces individus. Ils se font appeler – auxiliaires de justice – qui en l'occurrence, n'ont aucune qualification justifiant dans le domaine d'expertises en documents et écritures.

Je vous remercie de votre obligeance et dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mon profond respect.

Jacky RAFFAULT

PS. Il va sans dire que je tiens à votre disposition tout renseignement complémentaire dont vous pourriez avoir besoin.

Par **baudet**, le **17/04/2013** à **18:20**

bonjour Mr RAFFAULT?

Je suis moi aussi victime d'un soi disant expert en écriture nommé par le tribunal, qui n'est autre qu'une vulgaire graphologue amie du procureur général de la cour d'appel de MONTPELLIER, et que d'après mes sources il vient de la faire nommer devant la cour de

cassation.

Pour mon cas la suite du décès de notre père, après nous être aperçus des premiers faux, le notaire nous a sorti un testament que notre père aurait rédigé.

Mais ce testament n'est déjà pas inscrit au bureau des dernières volontés (je ne sais plus exactement comment ça s'appelle), et ça n'est surtout pas notre père qui a écrit ce testament, malgré que Madame BUISSON DEBAR nommée par le tribunal se permette de critiquer le travail du vrai expert en écriture.

Il faut savoir que nos sœurs faussaires n'ont produit aucun document pour expertiser l'écriture de notre père, alors que ces documents se trouvent dans la maison familiale, ou elles nous empêchent de rentrer

Par **baudet**, le **17/04/2013** à **18:34**

il faut savoir que la graphologie et l'expertise en écriture sont deux disciplines différentes. Le graphologue vous donne le caractère, la personnalité de l'individu alors que l'expert en écriture vous dit si X a écrit Y.

De ma part j'accuse la cour d'appel de MONTPELLIER d'avoir laissé cette graphologue effectuer un travail qu'elle ne connaît pas, et malheureusement nous ne sommes pas les seules victimes.

Par **DOMINIQUE2**, le **21/04/2016** à **06:23**

Bonjour,

J'aimerais savoir comment s'est terminée cette histoire de faux testament.

J'ai eu également un problème grave avec Mme Buisson Debar. Je vois que je ne suis pas la seule.

Qui a le toupet d'écrire "je ne trouve pas de signature semblable" et conclure joyeusement "Il devait donc être très fatigué". Alors que si il n'y a pas de signature semblable c'est bien que ce n'est pas la sienne.

Ce que j'ai appris, comme je l'ai écrit dans mon livre "Et si c'était un veuvage calculé" qui va sortir en mai 2016. J'ai constaté qu'après avoir eu les gendarmes au téléphone qui m'ont confirmé que le testament que j'avais remarqué était faux, j'ai vu un expert se déjuger complètement après avoir échangé un mail avec un magistrat. L'expert lui disait : Il y a des retouches, reprises, etc. Ce que j'avais qualifié de montage est bien issu d'écrits antérieurs. Je suis en grande difficulté en ce qui concerne les signatures. Je souhaite m'entretenir avec vous. et Hop virement à 180 ° après l'appel avec le magistrat. Les experts ne sont pas indépendants car rémunérés par la magistrature. Si les conclusions ne vont pas dans le sens voulu par le juge, l'expert n'est pas payé. Si c'est vrai c'est affolant. En tous les cas que faire. Moi qui croyait en la justice, je n'ai pu qu'assister impuissante à cette infâme connivence.